

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : Domaines
de compétences par
thèmes

Sous matière :
Environnement

OBJET :
OPÉRATION
« VILLE
DURABLE »
N°2023-01-
MISSION
D'ACCOMPAGNEMENT
D'UN
PROJET A
ÉNERGIE
RENOUVE-
LABLE
THERMIQUE
AVEC LE
SYADEN

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCACTION
CONSEIL EN DATE
DU : 17 JANVIER
2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 17 JANVIER 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **31 JAN. 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023.14
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du Lundi 23 janvier 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Chantal
BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Prèscillia GRANIER,
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Adrien ROUZAUD,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES Donne procuration à Jacqueline
RATABOUIL,
Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis
BOUILLEUX,
Brigitte BATIGNE Donne procuration à Hélène GIRAL,
Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,
Régine SURRE Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT,
Javier DE LA CASA Donne procuration à Bruno PERLES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

Absents excusés :

Delphine SANTINI, Martine LACOMBE,

Secrétaire : Madame Chantal BARTHES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la ville s'est engagée dans une démarche durable et d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal. Il précise que, dans ce cadre, le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil et d'accompagnement de projets à énergie renouvelable thermique au profit des collectivités volontaires, conformément à la délibération n°2019-96 du 6 décembre 2019, du Comité Syndical.

L'accompagnement personnalisé du projet à énergie renouvelable thermique (ENR-TH) est un service sur 1 an qui permettra d'aider la ville dans sa création d'un projet ENR. L'objet de la mission est l'analyse d'opportunité de l'abandon de la production de chaleur via le gaz vers de la géothermie sur le site du complexe sportif Pierre de Coubertin et plus précisément le centre aquatique et le gymnase.

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la collectivité et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération.

La ville de Castelnaudary doit notamment s'engager à fournir un interlocuteur pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 2750 € pour une durée d'un an. A titre indicatif, le SYADEN participe à hauteur d'environ 55 % du coût total de la mission.

La ville de Castelnaudary s'engage à respecter la charte Energie Renouvelable (ENR) du SYADEN jointe à la convention d'accompagnement personnalisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'adhésion à la mission d'accompagnement du projet d'énergie renouvelable « ENR-TH » du SYADEN,

DESIGNE Monsieur Bertrand HILLAT, Directeur des Services Techniques, en qualité de référent de la commune pour le suivi d'accompagnement du projet « ENR-TH »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

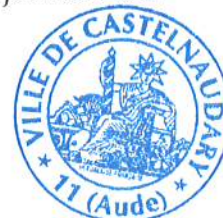
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 23 janvier 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le
31 JAN. 2023
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
27 JAN. 2023
Par publication le :
31 JAN. 2023
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID : 011-211100763-20230123-DB202314-DE

